

MASTER - Administration publique

Administration locale et régionale en Europe (ALORE)

Pré-requis obligatoires

Le parcours est accessible dès la 4ème année par le concours d'entrée du Diplôme de Sciences Po Strasbourg (voir : www.sciencespo-strasbourg.fr/nous-rejoindre/admission-au-diplome-de-sciences-po-strasbourg/concours-dentree-en-quatrieme-annee)

Master 2 :

Pour les étudiants inscrits au titre du Master 1 dans une autre mention de Master que la mention Administration Publique ainsi que pour les étudiants en provenance d'une autre Université que l'Université de Strasbourg, un contrôle des attendus sera opéré comme suit : Connaissances validées en droit public français et finances publiques.

Langue du parcours	Français
ECTS	120 ECTS
Volume horaire	
TP : 0h	TD : 60h
CI : 8h	CM : 340h
Formation initiale	Oui
Formation continue	Non
Apprentissage	Non
Contrat de professionnalisation	Non

Objectifs du parcours

Le parcours de Master 2 « Administration locale et régionale en Europe » a vocation à former les étudiants aux fonctions d'encadrement supérieur des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des opérateurs liés au secteur public local. A cet effet, il délivre aux étudiants une solide formation alliant théorie et pratique, mêlant l'histoire, le droit et la gestion des collectivités territoriales et les techniques d'élaboration des politiques publiques locales.

Le parcours constitue ainsi une formation préalable à la préparation des concours de catégorie A+ de la fonction publique territoriale et une formation suffisante au passage des concours de catégorie A de la fonction publique territoriale. Il permet par ailleurs aux étudiants de disposer d'une formation suffisante pour l'accès aux emplois fonctionnels des collectivités territoriales ou aux emplois du secteur para-public ou du secteur privé liés à la question locale.

Compétences à acquérir

Avec le parcours de Master 2 « Administration locale et régionale en Europe », les étudiants acquièrent les compétences propres aux cadres supérieurs et intermédiaires dans le domaine de la gouvernance locale.

Sur le plan du fond, ils développent ainsi de solides compétences juridiques dans le champ du droit public, mais aussi une solide maîtrise des enjeux du cadre de contraintes (économiques, financières, sociales, historiques, manageriales...) régissant l'action des collectivités territoriales et des opérateurs publics locaux. A cette compétence s'ajoute une solide maîtrise du cadre européen et transfrontalier de l'action des collectivités territoriales, qui fait l'objet d'enseignements spécifiques au sein du parcours.

Sur le plan formel, les étudiants développent leurs aptitudes au travail collectif par le biais de travaux collectifs nombreux, en grand groupe comme en petit groupe. Ces travaux sont toujours liés à des questions de gouvernance publique locale, et permettent le développement de compétences pratiques en plus de l'acquisition de données théoriques : capacité de rédaction et de synthèse, analyse de dossiers concrets, organisation d'équipes et conduite de projet,...).

Formation professionnelle et compétences transversales :

a) Aspect formation professionnelle et compétences transversales

Cinq éléments au moins concourent à l'acquisition de compétences transversales et à la formation professionnelle :

- **Les stages**, auxquels les étudiants peuvent s'adonner toute l'année (deux mois minimum) grâce à une organisation alternant, chaque semaine, entre stage (du lundi au mercredi inclus) et cours (du jeudi au samedi). Dans ce contexte, plusieurs opérateurs publics (région Grand-Est, département du Bas-Rhin, département du Haut-Rhin, eurométropole et ville de Strasbourg, INET...) sont partenaires du diplôme et mettent à disposition de la formation un volume de stage dédié qui permet aux étudiants de bénéficier facilement d'offres de stage intéressantes et spécifiquement liées au parcours. Certains de ces stages sont prolongés en cours de scolarité au-delà des deux mois et débouchent sur des embauches sous la forme contractuelle.
- **La forte implication des professionnels intervenants extérieurs**, tous des professionnels reconnus dans le domaine des collectivités territoriales. De nombreux haut-fonctionnaires locaux interviennent ainsi dans la formation afin de dispenser des enseignements spécifiques à leurs domaines de spécialité et à leurs postes.
- **Le projet collectif annuel**, grâce auquel chaque promotion se trouve saisie, pour un travail durant toute l'année universitaire, d'une demande provenant d'un opérateur public local (département du Haut-Rhin en 2019/2020, INET en 2020/2021) et consistant en la rédaction d'une étude. Les étudiants sont alors chargés de s'organiser, de se doter d'une méthodologie et de rédiger un travail original devant servir à l'opérateur bénéficiaire pour la réalisation de ses politiques publiques. Cet outil permet de développer des connaissances théoriques, mais aussi et surtout des aptitudes professionnelles (organisation d'équipe, planification du travail, recherche & rédaction, conceptualisation, conception et formalisation des politiques publiques, analyse du lien entre politique et administratif,...).

- **La formation aux épreuves de concours administratifs** par de jeunes lauréats du concours d'administrateur territorial (A+).
- **Un programme de trente heures de conférences d'actualité**, permettant aux étudiants de se confronter aux enjeux actuels de la gouvernance locale et de rencontrer des professionnels.

b) Relations avec le milieu socio-professionnel, organismes partenaires

Le parcours ALORE fait appel, à côté des enseignements académiques traditionnels dispensés par des enseignants-chercheurs spécialisés, à des intervenants extérieurs qui sont tous des professionnels reconnus dans le domaine des collectivités territoriales, recrutés par le biais des accords que le parcours a conclus avec ses opérateurs publics partenaires.

La formation est complétée par :

- une conférence de rentrée ou journée d'études (dans le cadre du PEAP) ;
- des entraînements personnalisés aux oraux de concours ;
- un séminaire d'une journée au Conseil de l'Europe (Congrès des Pouvoirs Locaux et régionaux et comité européen sur la démocratie et la gouvernance).

Les opérateurs publics suivants ont conclu avec le parcours "ALORE", une convention de partenariat : région Grand-Est, départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, ville et eurométropole de Strasbourg, Institut nationale des études territoriales (INET-CNFPT). Ces partenariats formalisent les actions suivantes :

- La mise à disposition, par les opérateurs, de stages spécifiquement dédiés aux étudiants du parcours ALORE ;
- La mise à disposition, par les opérateurs, de professionnels de haut niveau pour la réalisation d'enseignements dans le cadre du parcours ALORE ;
- La participation des opérateurs au projet collectif, consistant en une commande réalisée aux étudiants du Master et devant aboutir à la réalisation d'un rapport ou d'une étude au bénéfice de la collectivité.
- La participation des élus et professionnels des opérateurs au programme de conférences du parcours ALORE.

Poursuite d'études

Les diplômés ont prioritairement vocation à entrer dans la carrière professionnelle à l'issue de leur scolarité au sein du parcours ALORE, par la voie des concours administratifs ou du recrutement contractuel. Ils ont vocation à se présenter au concours d'administrateur territorial, d'attaché territorial, les années où celui-ci est organisé (tous les deux ans, les années paires). Ceux qui souhaitent parfaire leurs préparations aux concours de catégorie A+ peuvent rejoindre la Prépa ENA-INET de l'IEP de Strasbourg.

Par ailleurs, chaque année, des étudiants du parcours sont candidats au Collège Européen de Bruges et sont retenus. Ils y approfondissent alors l'engagement européen développé dans le cadre du parcours.

Codes ROME

- K1404 - Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics
- K1802 - Développement local
- K1401 - Conception et pilotage de la politique des pouvoirs publics
- M1301 - Direction de grande entreprise ou d'établissement public
- M1205 - Direction administrative et financière

Modalités pédagogiques

Les enseignements se répartissent en cours théoriques (assurés par des enseignants-chercheurs) et séminaires pratiques (assurés par des professionnels). Les étudiants sont invités à participer à plusieurs travaux de groupe et de mises en situation afin de développer leurs compétences professionnelles.

Stage et projet tutoré

Un stage de minimum 2 mois (équivalent temps plein) est obligatoire. Grâce à l'organisation alternant, chaque semaine, entre stage et cours, les étudiants sont cependant invités à réaliser des stages plus longs ou à multiplier les expériences de stage. Il n'est ainsi pas rare que des étudiants aient cumulé deux, voire trois expériences différentes au cours de l'année universitaire, ce qui accroît d'autant leurs aptitudes et les aide à mieux définir leur projet professionnel.

Contacts

- Arnaud Duranthon : duranthon@unistra.fr
- Anne Koehl : koehl@unistra.fr

Master 2 Administrations locales et régionales en Europe (ALORE)

Master ALORE Semestre 3

	ECTS	CM	CI	TD	TP	TE	Stage
UE 1 : INSTITUTIONS PUBLIQUES LOCALES	10 ECTS	75 h					
Droit institutionnel des collectivités territoriales		30 h					
Droit financier des collectivités territoriales		30 h					
Droit européen des collectivités territoriales		15 h					
UE 2 : POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES	10 ECTS	75 h					
Cadre général des politiques publiques locales		45 h					
Droit des services publics locaux		20 h					
Droit de l'aménagement et de l'urbanisme		15 h					
Politiques foncières et domaniales locales		10 h					
Séminaires de politiques locales appliquées		30 h					
UE 3 : INSERTION PROFESSIONNELLE	10 ECTS	40 h		60 h			
Familiarisation au contexte des employeurs locaux							
Grands principes de l'action publique : conférences d'actualité et d'initiation aux fonctions administratives		30 h					
Gestion collective de projet		10 h					
Technique des concours administratifs				20 h			
Langues vivantes				40 h			
Langue vivante 1 obligatoire : Anglais				20 h			
Langue vivante 2 obligatoire au choix parmi :							
Allemand				20 h			
Espagnol				20 h			
Italien				20 h			

Master ALORE Semestre 4

	ECTS	CM	CI	TD	TP	TE	Stage
UE 4 : POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES EUROPEENNES	10 ECTS	75 h					
L'environnement européen des collectivités territoriales		35 h					
Théorie générale de l'autonomie locale en Europe		10 h					
Institutions locales européennes comparées		25 h					
Les collectivités territoriales dans l'environnement européen		40 h					
Les instruments européens d'action régionale		20 h					
Action internationale des collectivités et politiques transfrontalières		20 h					
UE 5 : GESTION PUBLIQUE LOCALE	10 ECTS	83 h					
Les collectivités territoriales et leur environnement économique		22 h					
Droit et pratique de la commande publique		12 h					
Droit et pratique des interventions économiques locales		10 h					
Les collectivités territoriales et leurs agents		31 h					
Management des organisations et conduite du changement		20 h					
Droit de la fonction publique territoriale		11 h					
Management territorial et ressources humaines		8 h					
Les collectivités territoriales et leur gestion financière		22 h					
Grands principes de la comptabilité publique		12 h					
Comptabilité et gestion des collectivités territoriales		10 h					
UE 6 : PROFESSIONNALISATION : STAGE ou MEMOIRE	10 ECTS						
Stage d'une durée de 2 mois minimum							8 sem
Mémoire							